

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322605-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 janvier 2024

Publié le 26 janvier 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 22 JANVIER 2024
SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Sylvie CLERC, Laurent DEGALLAIX, Jean-Claude DULIEU.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN, Nicolas LEBLANC.

OBJET : Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-

Picardie et le Département du Nord pour la période 2024/2028.

Vu le rapport DRE/2024/34

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la période 2024-2028, dans les termes du projet ci-joint en annexe ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ladite convention et notamment le Programme Concerté sur l'Eau (PCE).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 23.

Madame QUATREBOEUF (membre du comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie - AEAP) avait donné pouvoir à Madame COEVOET. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 23 pouvoirs.

Madame EVRARD, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame SEELS.

Mesdames GREAUME et CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur WAYMEL), ainsi que Messieurs DELANNOY et SIEGLER (porteurs respectivement des pouvoirs de Madame BRIDOUX et Monsieur VERRFAILLIE), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 31.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 21

Absents sans procuration : 14

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 68 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 68

Majorité des suffrages exprimés : 35

Pour : 68 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s ; Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2024-2028

ENTRE

Le Département du Nord, représenté par **son Président, Monsieur Christian POIRET**, ci-après dénommé « **le Département** », agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental du 22 janvier 2024,

ET

L'Agence de l'Eau Artois Picardie, représentée par **son Directeur, Monsieur Thierry VATIN**, ci-après dénommée « **l'Agence** » et agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 26 janvier 2024,

Le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie souhaitent afficher une volonté forte de poursuivre leur partenariat en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux naturels sur le territoire départemental.

PREAMBULE	3
1 DOMAINES D'INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT	3
2 DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	4
3 PLAN D' ACTIONS	4
3.1 AXE 1 : ACTIONS AU TITRE DE LA COMMUNICATION, DE LA SENSIBILISATION ET DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	4
3.2 AXE 2 : ACTIONS AU TITRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	5
3.2.1 Mobilisation de l'ingénierie départementale	5
3.2.2 La gestion de l'eau potable et la maîtrise des eaux pluviales des collèges et bâtiments départementaux	5
3.2.3 La gestion et la maîtrise des eaux pluviales des voiries	6
3.2.4 Les aides aux investissements des intercommunalités et des communes rurales	6
3.2.5 Les Espaces Naturels du Nord (ENN) et les Zones humides	7
3.2.6 L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)	7
3.2.7 Le soutien au développement de l'agriculture biologique	8
3.2.8 Le dispositif départemental « Plantation et renaturation »	8
3.2.9 La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles et la prévention des inondations	8
3.3 AXE 3 : ACTIONS AU TITRE D'UNE ADMINISTRATION DURABLE ET EXEMPLAIRE	9
3.3.1 La gestion de l'eau potable et la maîtrise des eaux pluviales des collèges et bâtiments départementaux	9
3.3.2 La sensibilisation des agents départementaux	9
4 DUREE ET SUIVI DE LA CONVENTION	9
4.1 DUREE	9
4.2 GOUVERNANCE, RENCONTRES TECHNIQUES ET INSTITUTIONNELLES	9
4.3 PARTAGE DE L'INFORMATION	10
4.4 MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION	10
ANNEXES	11

Préambule

Depuis de nombreuses années, l'Agence et le Département du Nord mènent ensemble une politique volontariste visant à la protection, la préservation et la gestion de la ressource en eau.

La précédente convention avait été actée pour la période 2013-2018.

Les deux parties ont souhaité établir une nouvelle convention qui tienne compte :

- du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau 2019-2024 ;
- de l'approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), intervenue le 15 mars 2022 ;
- du plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan Eau) présenté par le Président de la République, le 30 mars 2023.

L'Agence et le Département conviennent, dans le respect de leurs modalités et compétences respectives d'intervention, de conjuguer et de prolonger leurs actions afin de répondre à ces nouvelles orientations qui permettront la protection de la ressource en eau, la préservation des fonctionnalités écologiques des milieux naturels et l'adaptation au changement climatique afin d'établir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Cette convention opérationnelle intervient dans la perspective d'une nouvelle étape de la stratégie de transition écologique départementale Nord Durable qui inclura notamment un objectif spécifique sur la contribution du Département au bon état écologique et à la protection de la ressource en eau et visera à :

- affirmer une politique concertée et transversale, affichant des ambitions importantes traduisant l'urgence écologique et les enjeux liés au changement climatique,
- programmer des actions communes, notamment en termes de communication vers les Nordistes,
- acter le principe d'un soutien financier de l'Agence en faveur du Département pour les projets relevant de l'application de son programme d'intervention en cours ou à venir,
- engager le Département à gérer son patrimoine dans le respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du SDAGE.

1 Domaines d'interventions du Département

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Elle est dévolue aux communes avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018 (Loi NOTRe du 7 août 2015). L'application de ces lois et le contexte budgétaire contraint ont conduit le Département du Nord à faire évoluer sa politique de l'eau fin 2017.

Le Département du Nord agit aujourd'hui sur l'eau essentiellement au titre des solidarités territoriales, de ses différentes maîtrises d'ouvrage et dans le cadre d'une administration durable et exemplaire.

La gestion de l'eau et la protection de la ressource font partie intégrante des trois domaines d'actions prioritaires de la stratégie Nord Durable engagée depuis 2019 :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles
- la contribution à des modes de vie durables et solidaires.

2 Domaines d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau met en œuvre les orientations définies par le Comité de Bassin à travers le SDAGE 2022-2027, via son programme d'intervention.

Doté de plus 1,2 milliard d'euros, le programme d'intervention de l'Agence permet d'accompagner les collectivités, les agriculteurs, les industriels et les associations pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau par la réalisation de projets de protection de la ressource en eau, de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Dans le détail, l'Agence aide les projets visant à des résultats dans des secteurs à enjeu pour :

- protéger les captages prioritaires qui alimentent le territoire en eau potable,
- améliorer le fonctionnement du système d'assainissement (réseaux et station de traitement)
- améliorer la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et rural,
- prévenir l'érosion des sols
- favoriser la transition agro-écologique,
- protéger et restaurer les milieux naturels,
- lutter contre le gaspillage de l'eau,
- faciliter la compréhension des enjeux de l'eau après des différents publics,
- soutenir les démarches visant à instaurer une gouvernance locale de l'eau,
- soutenir les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement.

3 Plan d'actions

Les principes de collaboration sont présentés au travers de 3 grands axes reprenant les engagements des deux parties sur les projets partagés :

Axe 1 : les actions au titre de la communication, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement.

Axe 2 : les actions au titre des politiques publiques.

Axe 3 : les actions au titre d'une administration durable et exemplaire.

Un plan d'actions annuel sera partagé et revu chaque année par les instances définies et en lien avec le **Programme Concerté pour l'Eau (PCE)**.

L'Agence apportera son soutien en ingénierie et en moyens financiers aux projets portés par le Département sous réserve du respect de son programme d'intervention en vigueur et de l'accord de ses instances délibérantes.

Le Département, fort de son rôle de fédérateur au sein des territoires, s'assurera de la bonne mise en œuvre des projets et objectifs partagés.

3.1 Axe 1 : Actions au titre de la communication, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

3.1.1 A destination des Nordistes

Pour répondre aux enjeux de renforcer l'information des acteurs et de sensibiliser les usagers à la réduction de leur consommation d'eau potable dans leur vie quotidienne, une communication générale sera mise en place.

Le Département se fera le relais de communication et d'informations sur le sujet de l'économie de la ressource en eau (arrêtés sécheresse pris par la préfecture du Nord, éco-gestes notamment) sur son site internet « info.lenord.fr », sur les réseaux et dans le magazine « le Nord », en lien avec les

outils déjà développés par l'Agence en termes de sobriété, afin de sensibiliser les Nordistes et les agents.

Une communication particulière sera établie sur des actions plus spécifiques comme le développement de la sensibilisation des publics accompagnés par le Département, à travers les Maisons Nord Solidarités.

Le Département du Nord propose par ailleurs depuis plus de 22 ans, un programme de découverte nature des Espaces Naturels du Nord (ENN) et des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), avec plus de 270 sorties gratuites par an à destination des familles et du grand public. Ces sorties nature, d'environ 2 h, sont proposées par les partenaires associatifs ou par les agents départementaux. Ce support sera mobilisé pour sensibiliser le grand public à la préservation de la ressource en eau. Ainsi pour l'année 2024, la thématique des Rendez-Vous Nature sera consacrée à : « **l'eau et les zones humides** ». Dans le livret technique, une présentation des missions de l'Agence sera faite ; une identification de sorties spécifiques à la thématique de l'eau et un rappel des éco-gestes pourront être mis en place.

Le Département du Nord s'inscrit dans l'appel à projets de l'Agence « **Fenêtres sur l'eau** », ouvert jusqu'à la fin de l'année 2024. Cet appel à projets permet de soutenir des projets d'éducation à l'environnement, centrés sur les enjeux de l'eau et de la biodiversité, et destinés aux enfants de 6 à 15 ans en milieu scolaire ou périscolaire.

3.1.2 A destination des élus départementaux

Il s'agit de partager la connaissance et d'asseoir la position du Département dans les instances territoriales, comme lors des Commissions Locales de l'Eau au sein des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Dès 2023, une sensibilisation des élus départementaux à la préservation et aux enjeux territoriaux de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant Artois-Picardie est proposée. L'Agence et le Département présenteront un support commun.

Chaque année, les besoins en formation des élus seront identifiés afin d'y répondre.

3.2 Axe 2 : Actions au titre des politiques publiques

3.2.1 Mobilisation de l'ingénierie départementale

L'Agence iNord (établissement public administratif) propose un appui en ingénierie départementale pour le montage des projets communaux ou intercommunaux.

Par ailleurs, le Département, en tant que personne publique associée, participe aux réunions et comités de pilotage stratégiques de type : Comité de Ressource en Eau, Comité de bassin, réunions organisées par les Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)... Cet accompagnement permet de relayer aux élus départementaux les différents enjeux et d'identifier les possibilités d'actions des services départementaux.

3.2.2 La gestion de l'eau potable et la maîtrise des eaux pluviales des collèges et bâtiments départementaux

Les services départementaux partageront avec l'Agence des informations de retours d'expérience des dispositifs de récupération et d'économie en matière d'eau potable mis en place depuis plusieurs années dans les collèges et bâtiments départementaux. Une démarche de réduction de la consommation de l'eau sera également engagée. Elle pourra se traduire par la mise en place de compteurs permettant ainsi de détecter les fuites et de mieux maîtriser les consommations et coûts associés.

Des projets de désimperméabilisation des cours et de réduction des consommations d'eau des collèges pourront être développés dans le cadre des différents dispositifs portés par l'Agence (appel à projets « Villes sobres et perméables » ouvert en 2024 ou modalités classiques du programme d'intervention).

Des partages d'expérience transfrontaliers seront multipliés en cas d'approbation du projet Interreg Clim@villes (développement de solutions fondées sur la nature via l'expérimentation et la co-construction pour l'adaptation des petites villes au changement climatique).

Lors des constructions ou réhabilitations/rénovations de collèges et bâtiments départementaux, la question de la gestion de l'eau fera l'objet d'une attention particulière.

Le Programme Concerté pour l'Eau (PCE) reprendra les projets ciblés.

3.2.3 La gestion et la maîtrise des eaux pluviales des voiries

Le Département a voté 9 octobre 2023 une délibération Cadre pour la Trajectoire 2023-2028 de Transition Ecologique & Solidaire des infrastructures et des voiries départementales du Nord. Elle se décline en orientations stratégiques dont certaines permettront de répondre au Plan Eau du gouvernement et ainsi de bénéficier des subventions de l'Agence si les projets entrent dans le cadre de son programme d'intervention.

Les mesures opérationnelles du plan d'actions de transition écologique et solidaire permettront de :

- préserver la qualité des eaux et la ressource en eau : par la création et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, une mise à niveau des bassins de rétention, un épandage raisonné du sel, un entretien courant du réseau de fossés routiers départementaux et des ouvrages hydrauliques et une récupération des eaux de pluie des bâtiments techniques des agences routières
- préserver les écosystèmes et la biodiversité : en favorisant les abeilles et les pollinisateurs, les haies bocagères avec une évaluation qualitative du potentiel environnemental des dépendances vertes et bleues ainsi qu'une réhabilitation de la continuité écologique,
- adapter les infrastructures pour une meilleure résilience face au changement climatique : à l'aide de diagnostics des inondations sur les routes départementales, par une analyse des contributions de celles-ci aux inondations dans les secteurs sensibles et participation aux mesures de réduction en concertation avec les autres acteurs (EPCI, assainissements, agriculteurs).

Le Programme Concerté pour l'Eau reprendra les projets concourant aux objectifs ciblés de l'Agence.

3.2.4 Les aides aux investissements des intercommunalités et des communes rurales

Le Département du Nord accompagne les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement que ce soit par l'octroi d'aides financières ou d'aides techniques dans le cadre de l'appel à projets "Aide Départementale aux Villages et Bourgs" (ADVB) ou "Projets Territoriaux Structurants" (PTS).

Une bonification « Nord durable » favorisant les projets exemplaires en matière de transition écologique est mobilisable. Concernant le volet « eau », des projets de désimperméabilisation des sols, d'amélioration de la gestion des eaux de surface, de récupération des eaux de pluie de toiture et de création de continuités écologiques (zones humides) peuvent être soutenus.

L'Agence et le Département viseront à instruire un maximum de projets en complémentarité, selon les objectifs et règles de chacune des deux structures.

3.2.5 Les Espaces Naturels du Nord (ENN) et les Zones humides

La mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels du Nord repose sur la protection et la valorisation des espaces naturels, leur connaissance (fonctionnement, écologie), leur aménagement, leur gestion. L'ouverture au public de ces sites et leur valorisation pédagogique en est une composante.

Les ENN s'étendent sur environ 3400 ha avec un enjeu de protection et de réhabilitation des zones humides, de protection de la biodiversité et de lutte contre les inondations et les périodes d'étiage.

Les zones humides constituent de véritables écosystèmes, dont la préservation est une priorité majeure en matière de protection de la biodiversité et de qualité globale de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Les services rendus par ces zones vont largement au-delà des seuls aspects liés à la biodiversité et au paysage. Leur capacité d'autoépuration, d'alimentation des nappes en eau propre et de régulation des crues et des étiages en font de véritables clefs de voûte des fonctionnements hydrauliques et hydrogéologiques des bassins, notamment en lien avec le changement climatique.

L'Agence et le Département s'engagent à développer en partenariat des actions pour la préservation de ces milieux, en cohérence avec la stratégie départementale en faveur des ENN. L'Agence pourra aider le Département à acquérir des terrains afin de sauvegarder des zones humides à enjeux.

Au travers de sa compétence de gestion des ENN, le Département favorisera les acquisitions et/ou préemption de parcelles implantées dans les périmètres de protection des champs captants.

L'Agence pourra contribuer au financement des acquisitions, des études préalables et aux travaux nécessaires à la valorisation de ces milieux et sera associée à l'ensemble des comités des études pour la connaissance des milieux aquatiques, à la gestion des inondations et des étiages, à la conception des aménagements et à l'élaboration des plans de gestion.

L'ensemble des opérations de gestion intégrée aux ENN sera repris dans le PCE.

Le Département, au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), pourra travailler en partenariat avec l'Agence afin de préserver ou de recréer des zones humides lors des travaux d'aménagement des sentiers de randonnée ou des voies vertes.

3.2.6 L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Le Département, au travers de sa compétence obligatoire d'aménagement foncier agricole visant l'aménagement et le développement « durable » de l'espace rural et au travers de sa politique volontariste de boisement, favorise la mise en œuvre d'aménagements visant à protéger les champs captants.

Dans les périmètres rapprochés, les commissions communales peuvent demander de créer tout type de dispositif de protection de la ressource soit sous maîtrise d'ouvrage des AFAFE (dans le cadre du programme de travaux connexes), ou des communes, lors de la constitution d'une réserve foncière.

Le Département s'engage à faire connaître ces dispositions auprès des maîtres d'ouvrage des travaux connexes et à les sensibiliser sur l'importance de la protection de la ressource en eau.

En vue de protéger les zones les plus vulnérables des champs captants, l'Agence et le Département conjugueront leurs efforts et leurs aides en faveur des collectivités pour le

renforcement du bocage et du boisement, milieux essentiels pour la régulation et la protection de la ressource en eau.

Le dispositif départemental « Plantation et Renaturation » pourra s'intégrer dans ce cadre.

3.2.7 Le soutien au développement de l'agriculture biologique

Le Département, dans le cadre de sa politique départementale en faveur de l'agriculture, et l'Agence, avec son programme, continuent d'œuvrer pour le développement de l'agriculture biologique.

L'Agence souhaite favoriser les pratiques agricoles les plus performantes pour la protection de l'eau par le développement de l'agriculture biologique ou de cultures à bas niveau d'intrants dans les territoires prioritaires des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE), et améliorer les connaissances sur l'impact des pratiques agricoles.

Différentes actions sont menées concernant essentiellement l'accompagnement des agriculteurs (aides directes, conseils, formations...) et des territoires (études, communication, ...). Le Département intervient également en complémentarité de l'Agence sur ce champ de la sensibilisation et de l'accompagnement des agriculteurs et sur la recherche de techniques alternatives en finançant les structures agricoles.

Le Département mène également des actions pour le développement de la filière biologique (restauration collective au sein des collèges, actions de communication et sensibilisation du grand public).

Ces actions en faveur de l'agriculture biologique s'intègrent dans le Plan Bio Régional adopté le 28 février 2023 pour une durée de 5 ans en partenariat avec le Conseil Régional, l'Etat, et les différents opérateurs.

3.2.8 Le dispositif départemental « Plantation et renaturation »

Le dispositif départemental concerne à la fois les plantations au sens large en milieu rural mais également en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs, tout en laissant la place aux projets innovants dans ces deux domaines.

Il permet un accompagnement financier des collectivités publiques et leur groupement, des syndicats intercommunaux ou mixtes, des associations, des bailleurs sociaux pour des projets d'aménagements et d'actions en faveur de la protection de la ressource et de l'économie d'eau, notamment via :

- l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie,
- le jardinage au naturel, l'absence de traitement par produits phytosanitaires voire un mode de production bio,
- des plantations et entretiens de haies sur terrain public et agricole ..

L'Agence pourra soutenir ces projets dès lors qu'ils correspondent à un dispositif qu'elle porte (appel à projets ou programme d'intervention).

3.2.9 La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles et la prévention des inondations

Cette politique, mise en œuvre par le Département, vise à :

- sensibiliser les agriculteurs aux changements de pratiques culturales,

- accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et l'entretien des aménagements antiérosifs (haies, fascines, bandes enherbées ...),
- coordonner et mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés ; des actions spécifiques seront engagées dans les secteurs « orphelins » de maître d'ouvrage afin de faciliter l'émergence des projets dans ces secteurs particulièrement sensibles à l'érosion,
- veiller à la pérennité des dispositifs financés à cet effet, en mettant en place une politique d'aides à l'entretien des aménagements,

En complémentarité, l'Agence accompagne entre autres, la Chambre d'agriculture Nord - Pas de Calais pour la mise en place de sessions d'animation de sensibilisation des agriculteurs aux changements de pratiques culturelles sur les zones prioritaires définies par l'Agence.

A titre d'expérimentation, le Département soutient l'ingénierie de la Chambre d'agriculture concernant l'accompagnement à la réflexion sur des projets de gestion collective et partagée des eaux sur les territoires s'y prêtant en lien avec les autorités compétentes.

3.3 Axe 3 : Actions au titre d'une administration durable et exemplaire

3.3.1 La gestion de l'eau potable et la maîtrise des eaux pluviales des collèges et bâtiments départementaux

Le Département définira une stratégie pour développer sur son patrimoine immobilier la connaissance de la consommation d'eau et la réalisation d'économies, avec un appui en ingénierie et financier de la part de l'Agence.

Dans son fonctionnement interne, le Département continuera de sensibiliser ses agents et d'équiper les bâtiments départementaux, dont les collèges, avec :

- des compteurs,
- des équipements hydro-économiques,
- des systèmes de récupération des eaux pluviales,
- des systèmes de recherche des fuites et de privilégier la gestion à la parcelle des eaux pluviales.

3.3.2 La sensibilisation des agents départementaux

Les agents départementaux seront sensibilisés à la protection de la ressource en eau et à son économie, dans le cadre de l'intégration de l'enjeu eau dans Nord durable.

Le Département du Nord a mis en place un réseau de « colibris » dans le cadre de sa politique « Nord durable » et plus précisément pour une « Administration durable ». Les colibris sont des agents volontaires qui se mobilisent auprès de leurs collègues pour déployer les bonnes pratiques, dénicher les initiatives, expérimenter des outils et partager des ressources.

4 Durée et suivi de la convention

4.1 Durée

La présente convention cadre est conclue pour une période de 5 ans (2024-2028).

4.2 Gouvernance, rencontres techniques et institutionnelles

Les deux signataires s'engagent à se réunir au moins une fois par an lors d'un Comité de Pilotage Institutionnel afin de faire un bilan de l'année écoulée et de définir un plan d'actions pour l'année à venir.

L'Agence et le Département pourront enrichir leur partenariat d'un commun accord et ouvrir de nouvelles pistes d'actions.

Parallèlement, un comité technique avec les services concernés se réunira une à deux fois par an pour faire le bilan de l'année et préparer la rencontre institutionnelle annuelle. Cela pourra se faire lors des réunions PCE programmées annuellement.

Toutes les réunions techniques et rencontres institutionnelles feront l'objet de comptes rendus précisant les participants, les sujets abordés et les conclusions.

Ces éléments seront intégrés dans le tableau de mise en œuvre (voir annexe 1) et le PCE (voir annexe 3). Cela permettra, le cas échéant, d'établir une synthèse des réalisations et de préciser les priorités de l'année suivante. Les comptes rendus et les mises à jour des annexes constitueront les avancées du partenariat.

L'Agence et le Département préciseront au moins un référent technique de chaque structure par axe de travail ou opérations encadrées par cette présente convention (voir annexe 2), ceci afin de mener à bien le programme prévisionnel de partenariat actualisé.

4.3 Partage de l'information

L'Agence et le Département ont respectivement développé la constitution de bases de données exploitées sous système d'information géographique (SIG).

Les deux parties conviennent d'un enjeu conjoint de partage de leurs bases de données. Des conventions spécifiques réciproques préciseront les modalités de cession de fichiers de données issues du SIG.

4.4 Modification et résiliation de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant, signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

En cas de difficulté majeure dans l'application des dispositions prévues dans le cadre de la convention, les parties pourront convenir d'y mettre fin par consentement mutuel. L'une ou l'autre des parties pourra également résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception et ce, avec un préavis de 2 mois.

A _____, le _____
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

A _____, le _____
LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
DU NORD

Thierry VATIN

Christian POIRET

Annexes

Annexe 1

Exemple de projet d'outil de suivi de la convention et tableau de bord de mise en œuvre

Ce prévisionnel des actions sera associé à une organisation technique de la mise en œuvre entre les services des deux structures signataires de manière à constituer au moins un binôme technique de suivi des actions. Les référents des axes de travail compléteront annuellement le tableau préalablement à la tenue d'une réunion annuelle de coordination de la convention pluriannuelle de partenariat.

Axe du programme de travail relatif à la convention 2024-2025	Département du Nord	Agence de l'Eau Artois Picardie
<p>Axe 1</p> <p>Sensibilisation des élus, grand public et Nordistes</p> <p>Le Département sera le relais d'information auprès des Nordistes concernant la protection de la ressource en eau sur son site internet et dans le magazine le Nord</p> <p>Une sensibilisation des élus départementaux siégeant dans les SAGE est prévue en novembre 2023. Une présentation des différents enjeux de partage à l'échelle de ces derniers sera réalisée.</p> <p>Concernant la sensibilisation du grand public, le programme de découverte nature des sites ENN et des chemins de randonnée (PDIPR) développera en 2024 la thématique de l'eau et les Zones Humides.</p> <p>Une communication par la Fiche éco-geste auprès des travailleurs sociaux départementaux en Maison Nord Solidarité (accompagnement des nordistes précaires sur leurs consommations) est à développer pour 2024.</p> <p>Axe 2</p> <p>Actions au titre des politiques publiques</p> <p>Les directions concernées travailleront conjointement et définiront l'existence de périmètre commun ou opportunité à privilégier. Notamment sur les champs captants de Vieux Reng (Marais d'Aymeries) et Quiery la Motte (Bois de Lécluse) qui a son périmètre de protection sur la commune d'Arleux.</p> <p>Les directions concernées travailleront de concert afin de partager les expériences, les possibilités d'optimisation et compléter la liste des opérations au PCE xxxxx au titre des voiries et bâtiments départementaux</p> <p>Axe 3</p> <p>Actions au titre d'une administration durable et exemplaire</p> <p>Les directions concernées travailleront de concert afin de partager les expériences, les possibilités d'optimisation et compléter la liste des opérations au PCE xxxxx au titre des voiries et bâtiments départementaux</p>	<p>Pilotage des instances techniques Comptes rendus et suivis Organisation de la demi-journée de sensibilisation des élus départementaux siégeant dans les SAGE Elaboration conjointe du programme de ce programme de formation</p> <p>Elaboration des Rendez Vous Nature 2024 sur la thématique de l'eau et réponse à L'appel à projet « raconte-moi une zone humide »</p> <p>Piloter la communication sur le site internet du Département du Nord des actions mises en œuvre</p> <p>Diffuser et former les techniciens concernés par la thématique et plus précisément les travailleurs sociaux départementaux</p>	<p>L'AEAP est membre des Cotec du Département du Nord Participation aux réunions techniques, Comités techniques</p> <p>Conseils et propositions sur les modalités contractuelles et les modalités de suivi.</p> <p>Transfert d'outils de communication.</p> <p>Accompagnement dans le faire-savoir</p>

Annexe 2

Organisation technique de la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la convention pluriannuelle de partenariat 2024-2028

Thématiques de travail	Référents techniques
Axe 1 Sensibilisation	
Support de formation des élus départementaux	Pour l'AEAP : Isabelle Matykowski, Directrice Adjointe Pour le Département du Nord : Aurélie Leborgne, chargée de mission Eau et Environnement & Odile Brebion, responsable du Pôle Agriculture, Eau et Environnement.
Rendez-vous Nord Nature, thématique de l'eau en 2024 et « Raconte-moi une Zone Humide »	Pour l'AEAP : Pierre Branger, Directeur des Interventions & Cathy Céлары, Cheffe de Projet Communication Pour le Département du Nord : Thierry Tancrez, responsable de l'équipe d'animation & Laura Fleuet, animatrice.
Communication grand public site internet du Département	Pour l'AEAP : Cathy Céлары, Cheffe de Projet Communication Pour le Département du Nord : Anais Vandevenne, Chargée de communication, DIRCOM & Perrine Deleporte, journaliste DIRCOM & Aurélie Leborgne, chargée de mission Eau et Environnement
Fiche éco-geste auprès des travaux sociaux départementaux en Maison Nord Solidarité	Pour l'AEAP : Cathy Céлары, Cheffe de Projet Communication Pour le Département du Nord : Thomas Verwaerde Chargé de mission concertation et de développement durable
Actions relatives à la récupération d'eaux pluviales dans les bâtiments départementaux	Pour l'AEAP : Jean-Philippe Karpinski, chef de la mission territoriale Mer du Nord Pour le Département du Nord : Blaise Tricon, directeur adjoint direction des bâtiments, David Flesselle, responsable du service énergie ingénierie et développement durable
Actions relatives à la voirie	Pour l'AEAP : à définir Pour le Département du Nord : Arnaud Parmentier, directeur adjoint direction de la voirie
Actions relatives à la gestion des ENN	Pour l'AEAP : Jean-Philippe Karpinski, chef de la mission territoriale Mer du Nord Pour le Département du Nord : Simon Feutry, coordinateur des chargés de mission Environnement & Aurélie Leborgne, chargée de mission Eau et Environnement
Actions relatives aux études hydrauliques et hydrologiques dans les ENN	Pour l'AEAP : Jean-Philippe Karpinski, chef de la mission territoriale Mer du Nord Pour le Département du Nord : Aurélie Leborgne, chargée de mission Eau et Environnement
Tableau de bord annuel suivi du PCE	Pour l'AEAP : Jean-Philippe Karpinski, chef de la mission territoriale Mer du Nord Pour le Département du Nord : Jasmin Guibert, chargée de mission SIDF, direction des finances et conseil en gestion
<i>Dans le cas, de nouveaux thèmes de travail au cours de la convention, des référents seront précisés pour chaque signataire de la présente convention. Cela est également valable pour d'éventuels avenants.</i>	

Annexe 3

Programme Concerté pour l'Eau (PCE)

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE N°5916103
DEPARTEMENT DU NORD
PCE
ANNEES 2021 - 2024

Type opération [Ligne prog]	Année de réalisation	Nature des travaux	Localisation	Montant total des travaux €	Hypothèse participation financière Agence				Pas de Co financeur				Critères physiques	Coût €	Observations
					Montant financiable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €	Montant financiable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €			
Milieux naturels [1243]	2019	Etude	CONDE-SUR-LESCAUT - ENS : MOE : aménagement des sites de Chabaud Latour et des Argales	234 000 HT	234 000	S	70	163 800							Op.01. Dossier(s) n°17099
TOTAL Milieux naturels 2019				234 000	234 000			163 800							
Gestion intégrée temps pluie [1160]	2021	Gestion eau de pluie urbaine	FRESNES-SUR-ESCAUT : Fresnes-sur-Escaut : Collège Félicien Joly Gestion des eaux de pluie urbaine par techniques alternatives	549 259 HT	58 980	S	45	26 541				Surface imperméabilisée : 1966 m ²		Op.19. Dossier(s) n°31209	
TOTAL Gestion intégrée temps pluie 2021				549 259	58 980			26 541							
Milieux naturels [1243]	2021	Travaux	THUMERIES : THUMERIES : site des 5 Tailles Travaux aménagement des sites de Thumeries (clôtures, etc..)	36 665 HT	22 922	S	25	605						Op.82. Dossier(s) n°31018 Eligibilité des travaux et taux d'aide à confirmer à l'instruction du dossier	
TOTAL Milieux naturels 2021				36 665	22 922			14 956							
Milieux naturels [1245]	2022	Acquisition foncière	BOUCHAIN : Grand Marais - Marais d'Ervin.	100 000 HT	100 000	S	70	70 000						Op.80. Dossier n° 33415	
Milieux naturels [1243]	2022	Travaux zones humides	CONDE-SUR-LESCAUT : Chabaud Latour	2 000 000 HT	1 200 000	S	70	840 000						Op.76. Dossier n° 32773	
Milieux naturels [1245]	2022	Acquisition foncière	CONDE-SUR-LESCAUT : THIVENOELLE et ST AUBERT : Chabaud Latour (autres parcelles)	210 000 HT	200 000	S	70	140 000				Surface ZH étudiée : 10 ha		Op.79. Dossier n° 33413	
TOTAL Milieux naturels 2022				2 310 000	1 500 000			1 050 000							
Total 2022				2 310 000	1 500 000			1 050 000							
Milieux naturels [1243]	2023	Etude	BIERNE : Site ornithologique et d'expansion de crue du Bierendyck	50 000 HT	50 000	S	70	35 000						Op.AY. Eligibilité et taux d'aide à confirmer	

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE N°5916103
DEPARTEMENT DU NORD
PCE
ANNEES 2021 - 2024

Type opération [ligne prog]	Année de réalisation	Nature des travaux	Localisation	Montant total des travaux €	Hypothèse participation financière Agence				Pas de Cofinanceur				Critères physiques	Coût €	Observations
					Montant financable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €	Montant financable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €			
Milieux naturels [1245]	2023	Acquisition foncière	CLAIRFAYTS : et FELLERIES : acquisition parcelles Leclerc	400 000 HT	400 000	S	70	280 000							Op-AV. Nouveau dossier continuité écologique à proximité du Val Joly - Dépôt au plus tard juin 2023
Milieux naturels [1243]	2023	Etude	DUNKERQUE : et les autres agglô du territoire : 3 plans de gestion des dunes des Flandres	93 760 HT	93 760	F	100	93 760				Surface ZH étudiée : 650 ha		Op-B1. Dossier n° 33229 à l'état 00 en cours d'instruction	
Milieux naturels [1245]	2023	Acquisition foncière	LEVAL : Les Prés	105 000 HT	105 000	S	70	73 500						Op-B6. négociation sur le secteur mais pas de dossier prêt à ce jour peut être en juin 2023	
Milieux naturels [1243]	2023	Etude	LIESSIES : Parc de l'abbaye	50 000 HT	50 000	S	70	35 000						Op-AW. Éligibilité et taux d'aide à confirmer	
Milieux naturels [1245]	2023	Acquisition foncière	LILLE : et les autres communes du département 59 : opportunités non anticipables	200 000 HT	200 000	S	70	140 000						Op-96.	
Milieux naturels [1243]	2023	Etude	LILLE : et les autres communes du département 59 : plan de gestion ENS	50 000 HT	50 000	F	100	50 000						Op-AR. Elaboration du plan de gestion Marais de la Marque et Bois de la Tassonière. Dépôt prévu avant juin 2023 (lancement du marché en cours)	
Milieux naturels [1243]	2023	Etude	THUMERIES : et les autres communes du département 59 : aménagement du site des 5 tailles : DOCOB	50 000 HT	50 000	S	70	35 000				Surface ZH restaurée : 125 ha		Op-88. Éligibilité et taux d'aide à confirmer	
TOTAL Milieux naturels 2023				998 760	998 760			742 260							

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE N°5916103
PCE
DEPARTEMENT DU NORD
ANNEES 2021 - 2024

Type opération [Ligne prog]	Année de réalisation	Nature des travaux	Localisation	Montant total des travaux €	Hypothèse participation financière Agence			Pas de Cofinanceur			Critères physiques	Coût €	Observations	
					Montant des travaux €	Nature	Taux %	Montant €	Montant €	Nature				Taux %
Optionnel Eau Potable [12101]	2023	Travaux économie d'eau	MOUVAUX : Collège Van der Meersch - mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie	24 000 HT	24 000	S	50	12 000					Capacité bassin réemploi eau : 30 m ³	Op.47.
TOTAL Optionnel Eau Potable 2023				24 000	24 000			12 000						
TOTAL 2023				1 022 760	1 022 760			754 260						
Gestion Intégrée temps pluie [11601]	2024	Travaux	CANTAING-SUR-ESCAUT : RD 92	187 253 HT	158 400	S	40	63 360					Surface imperméabilisée : 4950 m ²	Op.65.
Gestion Intégrée temps pluie [11601]	2024	Gestion eau de pluie urbaine	DUNKERQUE : Collège Paul Machy	451 390 HT	213 728	S	40	85 491					Surface imperméabilisée : 6679 m ²	Op.17.
TOTAL Gestion Intégrée temps pluie 2024				638 643	372 128			148 851						
Milieux naturels [12431]	2024	Travaux	ARLEUX : Les Marais	600 000 HT	600 000	S	70	420 000						Op.92. Eligibilité des travaux et taux d'aide à confirmer à l'instruction du dossier
Milieux naturels [12431]	2024	Travaux	CYSOING : Marais de la Marque - Bois de la Tassonnière	865 000 HT	865 000	S	70	605 500						Op.94. Eligibilité à confirmer sous réserve de définition des travaux. Projet réalisé par morceaux, pas de dossier à ce jour. Réflexion pour des travaux de restauration
Milieux naturels [12431]	2024	Travaux	LEVAL : Les Prés	300 000 HT	300 000	S	70	210 000						Op.91. Eligibilité des travaux et taux d'aide à confirmer à l'instruction du dossier

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE N°5916103
PCE
DEPARTEMENT DU NORD
ANNEES 2021 - 2024

Type opération [Ligne prog]	Année de réalisation	Nature des travaux	Localisation	Montant total des travaux €	Hypothèse participation financière Agence				Pas de Cofinancier			Critères physiques	Coût €	Observations
					Montant financable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €	Montant financable des travaux €	Nature	Taux %			
Milieux naturels [1243]	2024	Etude	LILLE : et les autres communes du département 69 : plan de gestion ENS	50 000 HT	50 000	F	100 %	50 000						Op. AS.
Milieux naturels [1243]	2024	Etude	RIEULAY : MOE étude d'aménagement des Argales (à priori portage CCCO)	173 000 HT	173 000	S	70 %	121 100						Op. 89. Lancement étude de faisabilité par la CCCO en 2023. Puis calage des conventions pour monter un groupement de commande et MOE commune
TOTAL Milieux naturels 2024				1 988 000	1 988 000			1 406 600						
Optionnel Eau Potable [1210]	2024	Travaux économie d'eau	WATTRELOS : Collège Neruda	24 000 HT	24 000	S	50 %	12 000				Capacité bassin rempli eau : 30 m3		Op. 48.
TOTAL Optionnel Eau Potable 2024				24 000	24 000			12 000						
Total 2024				2 650 643	2 384 128			1 567 451						



Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction Ruralité et Environnement

Service Agriculture, Eau et Environnement

tél : 03 59 73 58 98

simon.feutry@lenord.fr

Ref : ChDT/OB/LD/DDRE-202300136

Affaire suivie par : S. Feutry

Monsieur Thierry VATIN
Directeur Général de l'Agence de l'Eau
200, rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 818
59508 DOUAI CEDEX

Lille, le 27 FEV. 2023

Monsieur le Directeur Général,

Le Département du Nord et l'Agence de l'Eau ont signé en 2021 un Programme Concerté sur l'Eau pour la période 2021 à 2023. Ce programme est un outil indispensable pour le partenariat entre nos deux institutions.

Il regroupe les projets portés par le Département dans les domaines des bâtiments et de la biodiversité et qui s'inscrivent dans les politiques de « gestion intégrée temps pluie » et « milieux naturels » de l'Agence de l'Eau.

Ce Programme étant révisable chaque année, je vous prie de trouver ci-joint, l'avenant 2023 qui actualise nos projets pour les années 2023 et 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de ma considération distinguée.

Christelle DARRAS-TIMMERMAN
Directrice Ruralité et Environnement

Pj : tableau Avenant 2022 Programme Concerté sur l'Eau

Type opération [Ligne prog]	Priorité Ferme /Optionnelle	Année de réalisation	Nature des travaux	Localisation	Montant total des travaux €	Hypothèse participation financière Agence				Cofinancier				Surface imperméabilisable de m ²	Catèges physiques	Coût €/m ²	Observations	
						Montant finançable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €	Montant finançable des travaux €	Nature	Taux %	Montant €					
Economie en Eau [1210]	optionnel	2023	Economie en Eau	MOUVAUX : Collège Van der Meersch Mise en place d'une cuve de récupération des EP	24 000	24 000	S	50	12 000	-	-	-	-	Volume de la cuve de récupération des eaux pluviales : 30 m ³	1100€/m ³			
TOTAL Economie en Eau 2023					24 000	24 000			12 000									
Economie en Eau [1210]	optionnel	2024	Economie en Eau	WATTRELOS : collège NERUDA	24 000	24 000	S	50	12 000	-	-	-	-	Volume de la cuve de récupération des eaux pluviales : 30 m ³	1100€/m ³			
TOTAL Economie en Eau 2024					24 000	24 000			12 000									
TOTAL Gestion Intégrée temps pluie 2024					638 643	348 870			139 548									
Milieux Naturels [1245]	optionnel	2023	Acquisition foncière	Leval : les prés	105 000	105 000	S	70	73 500	-	-	-	-			Négociations sur le secteur mais pas de dossier prêt à ce jour.		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2023	Etudes	DUNKERQUE : ENS : 3 plans de gestion des Dunes de Flandres	43 760	43 760	F	100	43 760	-	-	-	-	surface étudiée 650 ha		Possibilité d'un dépôt pour Juin 2023 Dossier à l'état 00 Instruction en cours N° 33229		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2023	Etudes	Lille et autres communes du département du 59 : plan de gestion ENS	50 000	50 000	F	70	100	-	-	-	-			Elaboration du Plan de gestion Marais de la Marque et Bois de la Tassonière Dépôt prévu AVANT JUIN 2023 (lancement du marché en cours)		
Milieux Naturels [1245]		2023	Acquisition foncière	Clairfayts et Fellerles : Acquisition parcelles Lederic	400 000	400 000		70	280 000	-	-	-	-			Nouveau dossier contulité écologique à proximité du Val Joly Dépôt au plus tard Juin 2023		
Milieux Naturels [1245]	optionnel	2023	Acquisition foncière	Lille et autres communes du département du 59 : Opportunités non antérieures	200 000	200 000	S	70	140 000	-	-	-	-					
Milieux Naturels [1245]	optionnel	2023	Etudes	Parc de l'abbaye de Liesles	50 000	50 000	S	70	35 000	-	-	-	-					
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2023	Etudes	Site ornithologique et d'expansion de crues du Bierendyk	50 000	50 000	S	70	35 000	-	-	-	-	Surface ZH étudiée : 125 ha		Eligibilité et taux d'aides à confirmer		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2024	Etudes	Rieulay : MOE étude d'aménagement des Argales (à priori portage CCCO)	173 000	173 000	S	70	121 100	-	-	-	-			Lancement étude de faisabilité par la CCCO en 2023 puis catèges des conventions pour monter un groupement de commandes et MOE commune		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2024	Travaux	Cysoning : Marais de la Marque - Bois de la Tassonière	855 000	855 000	S	70	605 500	-	-	-	-			Eligibilité des travaux à confirmer - sous réserve de définition des travaux		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2024	Travaux	Arteux : Marais	600 000	600 000	S	70	420 000	-	-	-	-			Projet réalisé par morceaux, pas de dossier monté à ce jour		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2024	Travaux	Leval : les Prés	300 000	300 000	S	70	210 000	-	-	-	-			Reflexion pour des travaux de restauration		
Milieux Naturels [1243]	optionnel	2024	Etudes	Lille et les autres communes du département du 59 : plan de gestion ENS	50 000	50 000	F	100	50 000	-	-	-	-			Eligibilité des travaux et taux d'aides à confirmer		
TOTAL					1 988 000	1 988 000			1 406 600									

Christelle DARRAS JIMMERMAN
La Directrice

Service de l'Environnement

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Département du Nord pour la période 2024/2028.

Depuis de nombreuses années, le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie mènent ensemble une politique volontariste visant à la protection, la préservation et la gestion de la ressource en eau.

La dernière convention partenariale pluriannuelle a été signée pour la période 2013-2018.

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, a été dévolue aux communes avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018 (Loi NOTRe du 7 août 2015). L'application de ces lois et le contexte budgétaire contraint ont conduit le Département du Nord à faire évoluer sa politique de l'eau fin 2017.

La convention avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie n'a donc pas été renouvelée à cette période.

Cependant, le partenariat technique a perduré sur la thématique de la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols : un accompagnement commun des collectivités se trouvant face à des problématiques de protection des biens et des personnes liées aux phénomènes de coulées de boues a été déployé, ceci avant la réorientation du XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Sur le plan financier, un Programme Concerté sur l'Eau (PCE) a été établi, reprenant les différents travaux ou études engagés par le Département du Nord concernant la protection des milieux naturels et la gestion des eaux pluviales des bâtiments et ouvrages, pouvant faire l'objet de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Compte tenu du changement climatique, de la nécessité de préserver les zones humides, de la diminution de la ressource en eau et des objectifs communs de protection, le Département et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ont convenu de la nécessité de renforcer leur partenariat par la mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle, avec un programme d'actions concerté et partagé.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie apportera son appui technique et financier dans les domaines d'expertises et de compétences du Département, selon 3 axes de travail :

- Axe 1 : les actions au titre de la communication, de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement pour informer et sensibiliser les élus départementaux, les Nordistes et les agents à cet enjeu majeur.

- Axe 2 : les actions au titre des politiques publiques pour favoriser la gestion du patrimoine départemental dans le respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
- Axe 3 : les actions au titre d'une administration durable et exemplaire pour sensibiliser les agents départementaux et adapter les bâtiments départementaux.

Il est donc proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle, pour la période 2024-2028, avec un programme d'actions suivant les axes précités, permettant de conforter le partenariat et de mieux le valoriser.

Ce programme fera l'objet d'échanges réguliers entre les services du Département du Nord et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et pourra être amené à évoluer et à être précisé.

Un Programme Concerté sur l'Eau (PCE) sera élaboré tous les 3 ans. Cette programmation prévisionnelle de travaux et d'études liés à la protection de la ressource en eau est une obligation, en vue de l'éligibilité des subventions mobilisables au bénéfice du Département du Nord.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département du Nord et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la période 2024-2028, dans les termes du projet joint en annexe du présent rapport ;
- de m'autoriser à signer tout document relatif à ladite convention et notamment le Programme Concerté sur l'Eau (PCE).

Christian POIRET
Président du Département du Nord